



MAIRIE DE SEPTFONTAINES
2 rue de L'église
25270 SEPTFONTAINES

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril 2026 à 19h00, le conseil Municipal de la Commune de Septfontaines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GUYOT Anne, Maire.

Convocation en date du : 22 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MONNIN Jean-Michel, MAGNET Louis, SCHNEUWLY Anna, JEANNINGROS Mickael, GUIGNARD Elise, BERNA Céline, BOURDENET Jean-Pierre, GUYOT Jérémie, , NICOT Florent

Absent ayant donné procuration : BOURGEOIS Sophie donne procuration à GUYOT Jérémie

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme GUIGNARD Elise

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 7 avril 2026
2. Vote des budgets 2026
3. Délibération pour le reversement de l'excédent du budget eau au budget communal
4. Délibération de garantie publique des prêts concernant Habitat 25 concernant la rénovation de la fromagerie en logements
5. Délibération pour le mandatement du centre de gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance
6. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Mme GUIGNARD Elise est désignée secrétaire de séance.

Le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026 au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1.VOTE DES BUDGETS 2026

Le Maire présente le budget 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, approuve les budgets primitifs arrêtés comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
BOIS			
Fonctionnement	355 608.94	355 608.94	0
Investissement	30 000	30 000	0
LOTISSEMENT			
Fonctionnement	177 370.50	179 885.88	2515.38
Investissement	265 741.00	265 741.00	0
EAU			
Fonctionnement	247 483.84	247 483.84	0
Investissement	21 591.00	55 373.83	33 781.83
ASSAINISSEMENT			
Fonctionnement	76 807.00	7 275.89	468.89
Investissement	35 634.45	35 638.45	4
BUDGET GENERAL			
Fonctionnement	599 050.50	599 106.10	55.60
Investissement	708 142.38	708 142.38	0

Pour le budget Commune,

abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Pour le budget Bois :

abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Pour le budget Eau :

abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Pour le budget lotissement :

abstention : 2
contre : 0
pour : 9

Pour le budget assainissement :

abstention : 0
contre : 0
pour : 11

2.DELIBERATION POUR LE REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET EAU AU BUDGET COMMUNAL

Le budget d'un SPIC n'a pas vocation à alimenter le budget de la collectivité de rattachement. Toutefois, la possibilité de reversement du résultat excédentaire d'un SPIC a été expressément

prévue par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT, applicables respectivement aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et aux régies dotées de la seule autonomie financière.

Il résulte de ces textes ainsi que de la jurisprudence que le reversement du résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation du budget d'un SPIC (budget Eau) au profit du budget de la collectivité de rattachement est autorisé sous réserve que soient remplies trois conditions cumulatives :

- L'excédent dégagé au sein du budget Eau ne résulte pas d'un prix trop élevé, en effet depuis 2024 le prix de l'eau n'a pas augmenté.
- Il s'agit d'un reversement exceptionnel, de court terme, étant donné que le budget communal fait une avance au lotissement, dont les travaux sont prévus courant d'année.
- le reversement n'est possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme par le budget Eau.

Accord à l'unanimité.

3. DELIBERATION DE GARANTIE PUBLIQUE DES PRETS CONCERNANT HABITAT 25 ET LA RENOVATION DE LA FROMAGERIE EN LOGEMENTS

Dans le cadre de la rénovation de l'ancienne fromagerie en logements, la garantie d'emprunt (pour l'emprunt consenti par la Caisse des dépôts et Consignations destiné au financement de l'opération) a été sollicitée auprès d'Habitat 25 et de la Commune selon les montants suivants :

Prêt PLAI	225 086€	15%	33 762.90€
Prêt PLAI Foncier	81 809€	15%	12 271.35€
Prêt PLUS	377 749€	15%	56 662.35€
Prêt PLUS Foncier	127 803€	15%	19 170.45€
Total	812 447€	Montant total à garantir par la commune	121 867.05€

Accord à l'unanimité

4.DELIBERATION POUR LE MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU DOUBS AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE

Afin de mandater le centre de gestion pour participer à la procédure de mise en concurrence et éventuellement mettre en place une convention de participation au titre du risques « prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2027, il est nécessaire de délibérer.

Accord à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Repas de la fête des mères :** la date du samedi 6 juin est retenue pour l'organisation d'un repas à la salle des fêtes, ouvert à toutes les femmes, mamans ou non.
- ✓ **Fleurissement du village :** un devis chez Duchesne a été demandé.

Le club de décoration, les Décors en Folie, a accepté de mettre les fleurs en jardinières suite à la demande de la Mairie et certaines personnes du club se sont proposées de leur propre chef d'arroser les fleurs.

- ✓ **Projet de Nettoyage du village**

Fin de la séance à 20H32

La secrétaire de séance,

Le Maire,

